

## Risque et besoins : comparaison entre les délinquantes violentes et les autres délinquantes

*Le crime de violence a longtemps été considéré comme un phénomène purement masculin. En 1989, cependant, on estimait qu'au Canada 10 % environ des crimes graves (violents) étaient commis par des femmes<sup>2</sup>, et les recherches récentes montrent que le taux de criminalité féminine en général augmente régulièrement<sup>3</sup>. Il est donc nécessaire d'en savoir davantage sur la criminalité violente chez les femmes.*

*Depuis la mise en oeuvre en 1994 du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) du Service correctionnel du Canada, plus de 200 femmes purgeant des peines de deux ans ou plus ont fait l'objet d'une évaluation initiale complète<sup>4</sup>. De plus, on dispose pour 100 autres délinquantes de données fournies par une évaluation initiale partielle. Cet article établit une comparaison entre les délinquantes violentes et les autres délinquantes sous responsabilité fédérale pour ce qui est du risque et des besoins cernés par l'EID.*

### Méthode

Pour cette étude, toutes les données d'évaluation concernant les délinquantes sous responsabilité fédérale ont été extraites du Système de gestion des détenus (SGD) du Service correctionnel du Canada. On a ensuite divisé les délinquantes en deux groupes -délinquantes violentes et autres délinquantes -selon l'infraction la plus grave à l'origine de leur incarcération. Le groupe de délinquantes violentes était formé de femmes condamnées pour homicide, tentative d'homicide, voies de fait, infraction sexuelle, vol qualifié, enlèvement/ séquestration et incendie criminel. L'autre groupe se composait principalement de femmes condamnées pour des infractions contre les biens ou des infractions liées à la drogue.

Des analyses statistiques ont été effectuées afin de déterminer les différences existant entre les deux groupes pour ce qui est des variables suivantes : données démographiques de base, indicateurs d'antécédents criminels (de risque), cotations globales concernant les différentes catégories de besoins criminogènes (emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective et attitude) ainsi que de divers indicateurs de risque de suicide. On a ensuite procédé à des analyses plus détaillées permettant de comparer les délinquantes violentes aux autres délinquantes en ce qui concerne tous les indicateurs correspondant à chaque catégorie de besoins.

### Données démographiques

Le SGD a fourni pour 182 délinquantes des renseignements complets concernant l'âge, la race et la région. En fonction de l'infraction la plus grave à l'origine de l'incarcération, 106 délinquantes (58 %) ont été désignées comme violentes et 76 (42 %) comme non violentes.

Les délinquantes violentes et les autres se répartissaient entre toutes les régions du pays, sans qu'il y ait de différence entre les deux groupes selon la catégorie d'infractions. C'est en Ontario qu'étaient incarcérées le plus grand nombre de détenues incluses dans l'étude (40 %); venaient ensuite les régions

des Prairies (34 %), du Québec (16 %) et de l'Atlantique (10 %). Bien que des délinquantes sous responsabilité fédérale aient été incarcérées dans la région du Pacifique, on ne disposait pas de données d'évaluation initiale pour cette région au moment de l'étude.

L'âge moyen de l'ensemble des délinquantes incluses dans l'étude était de 33,8 ans. Chez les délinquantes violentes, l'âge moyen était de 32,4 ans. Chez les autres, il était un peu plus élevé, soit 34,5 ans.

L'analyse statistique n'a révélé aucune différence significative entre les deux groupes pour ce qui est de l'âge.

Afin de simplifier la comparaison en ce qui concerne la race, on a comparé les deux groupes selon leur origine autochtone ou non autochtone. Au total, 40 (22 %) des délinquantes étaient des Autochtones et les autres étaient en majorité de race blanche. On n'a constaté aucune différence significative entre les deux groupes pour ce qui est de la race, mais les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été condamnées pour des infractions avec violence. Plus précisément, 68 % des délinquantes autochtones étaient classées comme violentes, contre seulement 56 % des délinquantes non autochtones.

### Antécédents criminels

L'évaluation du risque criminel est un élément essentiel de l'EID. Cette évaluation, fondée principalement sur le casier judiciaire des délinquants, fournit des renseignements précis sur les infractions antérieures et sur l'infraction à l'origine de la peine actuelle. En outre, tout autre détail pertinent concernant les facteurs de risque est consigné dans le Rapport sur le profil criminel.

Par définition, il existe des différences significatives entre les délinquantes violentes et non-violentes pour ce qui est des variables relatives à l'infraction à l'origine de la peine actuelle. Toutefois, on relève très peu de différences en ce qui concerne les rapports avec les tribunaux pour adolescents, les tribunaux pour adultes et d'autres indicateurs d'antécédents criminels. On constate certes que les délinquantes violentes étaient plus susceptibles d'avoir eu affaire au système de justice pénale, mais l'analyse statistique a montré que les différences à cet égard étaient pour la plupart négligeables. Parmi les indicateurs relatifs aux antécédents, deux seulement ont fait apparaître des différences significatives entre les deux groupes, et tous deux étaient liés aux peines imposées par des tribunaux pour adolescents. On trouvera au tableau 1 une comparaison entre les deux groupes selon certains indicateurs relatifs aux antécédents criminels.

**Tableau 1**

<b>Comparaison entre les délinquantes violentes et non violentes selon certains indicateurs relatifs aux antécédents criminels</b>		
<b>Indicateurs relatifs aux antécédents criminels</b>	<b>Délinquantes violentes (n=106)</b>	<b>Autres délinquantes (n=71)</b>

<b>Peines antérieures - Tribunal pour adolescents</b>	31%	21%
Surveillance dans la collectivité*	14%	4%
Garde en milieu ouvert*	21%	7%
Garde en milieu fermé	19%	9%
<b>- Tribunal pour adultes</b>	66%	56%
Surveillance dans la collectivité	52%	44%
Peine de ressort provincial	47%	39%
Peine de ressort fédéral	20%	13%
<b>Autres antécédents</b>		
Isolement (disciplinaire)	22%	15%
Évasion/illégalement en liberté	15%	11%
Échec de la libération sous condition	26%	18%
Moins de 6 mois depuis la dernière	26%	18%
Remarque: *p<0.05		

## Niveaux de besoins

L'autre élément de base de l'EID est la détermination des besoins liés au comportement criminel. La partie «Définition et analyse des besoins» porte sur des aspects précis de la personnalité et de la situation personnelle. Les données relatives aux besoins sont regroupées en sept domaines cibles comportant chacun de multiples indicateurs : emploi (35 indicateurs), relations conjugales et familiales (31 indicateurs), fréquentations et interaction sociale (11 indicateurs), toxicomanie (29 indicateurs), fonctionnement dans la collectivité (21 indicateurs), orientation personnelle et affective (46 indicateurs) et attitude (24 indicateurs). Selon le nombre d'indicateurs pertinents, le cas est situé sur une échelle de quatre appréciations correspondant à l'intensité plus ou moins grande des besoins -allant de «facteurs considérés comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale», ce qui signifie que l'intéressée est peu susceptible d'avoir des problèmes dans le domaine en question après sa mise en liberté, à «besoin manifeste d'amélioration». (L'appréciation «élément de succès en vue de la réinsertion sociale» ne s'applique pas aux catégories de la toxicomanie et de l'orientation personnelle et affective.)

La répartition en pourcentage des niveaux de besoins dans chaque domaine selon le groupe est présentée au tableau 2. Les délinquantes violentes éprouvaient plus de difficultés dans cinq des sept domaines examinés. Les deux domaines faisant exception étaient ceux des fréquentations et interaction sociale et du fonctionnement dans la collectivité. La différence entre les groupes était particulièrement marquée en ce qui concerne la toxicomanie : 74 % des délinquantes violentes éprouvaient au moins certaines difficultés à cet égard, contre 46 % environ.

**Tableau 2**

<b>Besoins décelés chez les délinquantes violentes et non violentes à l'admission</b>		
<b>Catégorie de besoins</b>	<b>Délinquantes violentes (n=106)</b>	<b>Autres délinquantes (n=127)</b>
Emploi*	80,2%	70,1%
Rel, conjugales/familiales***	87,8%	68,5%
Fréquentations	73,5%	76,4%
Toxicomanie***	73,6%	45,7%
Fonct, dans la collectivité	75,5%	68,5%
Orient, personnelle/ affective***	97,2%	82,7%
Attitude**	35,8%	20,5%
Remarque: *p<0,05, **p<0,01, ***p<0,001		

Le fait le plus remarquable qu'ait révélé l'analyse des besoins des délinquantes sous responsabilité fédérale est peut-être qu'une forte proportion de ces femmes ont des problèmes dans tous les domaines examinés. Cela confirme la nécessité de tenir compte de ces problèmes dans la gestion correctionnelle et de s'y attaquer dans les programmes destinés aux délinquantes.

#### Indicateurs de besoins

Afin de déterminer plus précisément la nature des différences existant entre les deux groupes de délinquantes quant aux diverses catégories de besoins, on a effectué une série d'analyses visant à comparer les délinquantes violentes et les autres délinquantes à l'égard de chacune de ces catégories. On a ainsi constaté que, pour toutes les catégories de besoins, les différences entre les deux groupes tenaient presque toujours à une acuité plus grande des besoins des délinquantes violentes.

Pour ce qui est des 35 indicateurs relatifs aux besoins en matière d'emploi, on a relevé cinq différences significatives entre les deux groupes : le fait d'être sans emploi au moment de l'arrestation, d'avoir des antécédents d'emploi instable, de manquer d'esprit d'initiative et d'avoir des relations difficiles avec les superviseurs. La plus marquée (p ( 0,001) concernait les antécédents professionnels : 34 % des délinquantes violentes n'en avaient aucun, contre seulement 11 % pour les autres.

En ce qui concerne les relations conjugales et familiales, des différences significatives entre les deux groupes sont apparues pour 6 des 31 indicateurs. Dans ce domaine, les différences les plus marquées tenaient aux relations familiales durant l'enfance : plus de 30 % des délinquantes violentes avaient vécu une enfance sans liens familiaux, tandis que ce n'était le cas que de 12 % des autres délinquantes. Les délinquantes violentes étaient plus susceptibles d'avoir eu des relations négatives avec leur mère, leurs frères et soeurs et d'autres membres de leur famille. Des différences apparaissaient également entre les deux groupes en ce qui concerne les responsabilités parentales : environ la moitié des délinquantes violentes n'avaient pas de responsabilités de ce genre (avant leur

arrestation), contre environ un tiers des autres délinquantes. Enfin, les délinquantes violentes étaient plus susceptibles d'avoir fait l'objet antérieurement d'évaluations familiales ou conjugales (15 %) que les autres (4 %), bien qu'on n'ait noté aucune différence quant à la participation à une thérapie familiale ou conjugale ou à une intervention en ce domaine.

Comme on l'a déjà signalé, on ne discernait aucune différence entre les deux groupes quant au niveau global de besoins en matière de fréquentations et interaction sociale. Toutefois, les comparaisons menées pour chacun des 11 indicateurs de cette catégorie ont révélé des différences significatives en ce qui concerne deux indicateurs. Premièrement, les délinquantes violentes étaient plus susceptibles de fréquenter des toxicomanes (68 %) que les autres (51 %). Deuxièmement, et cette constatation était inattendue, près de 70 % des délinquantes non violentes avaient beaucoup de fréquentations parmi les délinquants, contre 54 % des délinquantes violentes; cet écart était aussi statistiquement significatif.<sup>5</sup>

En ce qui concerne la toxicomanie, on constatait des différences entre les deux groupes pour presque tous les indicateurs, les premières présentant davantage de déficits (voir les résultats des analyses au tableau 3). Fait à noter, les différences étaient plus marquées pour ce qui est des indicateurs relatifs à la consommation d'alcool que pour ceux relatifs à la consommation de drogue : les délinquantes violentes étaient presque deux fois plus susceptibles d'avoir un problème d'alcool.

**Tableau 3**

<b>Comparaison entre les délinquantes violentes et non violentes selon certains indicateurs relatifs à la toxicomanie utilisés pour l'EID</b>		
<b>Indicateurs principaux</b>	<b>Délinquantes violentes</b>	<b>Autres délinquantes</b>
Problème de consommation d'alcool***	57,1%	29,7%
A commencé à boire très jeune***	50,5%	20,3%
Boit régulièrement**	37,3%	18,3%
Consommation abusive à l'occasion***	47,1%	21,1%
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble**	44,2%	23,3%
Consommation abusive durant les loisirs***	45,1%	18,2%
Consommation abusive lors d'activités sociales**	46,7%	21,1%
Boit pour se libérer du stress***	46,1%	21,1%
Le fait de boire nuit à l'emploi**	28,9%	13,9%
Boire nuit aux relations conjugales du familiales***	42,3%	19,4%
Boire nuit aux relations sociales***	35,9%	11,1%
Le fait de boire a conduit à des infractions à loi**	50,5%	20,6%
Consommation abusive de drogues**	67,6%	44,6%
A commencé à consommer des drogues très jeune**	47,6%	25,7%

Consommation abusive à l'occasion*	48,1%	30,1%
A consommé différentes drogues en même temps*	46,2%	23,6%
Consommation de drogues durant les loisirs**	51,4%	29,7%
Consommation de drogues en société**	51,0%	31,5%
Consomme des drogues pour se libérer du stress**	30,1%	20,8%
Consommation de drogues nuit aux relations conjugales/familiales*	48,1%	32,9%
Consommer de la drogue conduit à enfreindre la loi*	52,9%	36,5%
Consommer de la drogue conduit nuit à la santé*	39,8%	24,7%
A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie*	50,0%	28,4%
A mené un traitement pour toxicomanes à terme*	37,6%	21,6%
Remarques: *p<0,05, **p<0,01, ***p<0,001; les chiffres peuvent varier légèrement		

Dans la catégorie du fonctionnement dans la collectivité, peu d'indicateurs faisaient apparaître des différences entre les deux groupes. La constatation la plus notable ( $p < 0,001$ ) était que plus de la moitié des délinquantes violentes avaient changé fréquemment de logement avant leur arrestation, contre seulement 26 % des autres délinquantes. On relevait aussi des différences, faibles mais statistiquement significatives, quant aux questions financières : les délinquantes non violentes étaient moins susceptibles d'avoir un compte en banque et plus susceptibles d'avoir des dettes.

Vingt-huit des indicateurs relatifs à l'orientation personnelle/affective étaient de manière significative associés à la violence. Pour tous ces indicateurs sauf un, on constatait que les délinquantes violentes avaient davantage de problèmes personnels et affectifs. Le tableau 4 montre que la cognition est l'élément fondamental pour beaucoup des différences observées. Plus précisément, les délinquantes violentes étaient plus souvent incapables de reconnaître leurs problèmes et de faire des choix éclairés; elles étaient plus susceptibles d'avoir des objectifs irréalistes, des vues étroites et rigides, de ne pas avoir de considération pour les autres et d'être incapables de comprendre les sentiments d'autres personnes. Elles présentaient aussi plus de troubles mentaux et avaient plus souvent fait l'objet d'interventions dans ce domaine. Ainsi, la probabilité d'un diagnostic de troubles mentaux était plus de deux fois supérieure chez ces délinquantes, et elles avaient en majorité reçu une médication et/ou fait l'objet d'une évaluation pour des problèmes personnels/ affectifs à un moment quelconque.

**Tableau 4**

<b>Comparison entre les délinquantes violentes et non violentes selon certains indicateurs relatifs à la toxicomanie utilisés pour l'EID</b>		
<b>Indicateurs principaux:</b>	<b>Délinquantes violentes</b>	<b>Autres délinquantes</b>
<b>Orientation personnelle/affective</b>		
Problèmes liés à l'apparence physique*	5,7%	0,0%
Les liens familiaux des problèmes interpersonnels*	57,7%	38,4%

Difficulté à résoudre ses problèmes interpersonnels***	64,8%	34,3%
Incapable de se donner des choix*	67,6%	50,7%
Établit ces objectifs l'réalistes***	21,6%	2,8%
N'a pas de considération pour les autres*	26,0%	11,0%
Incapable de comprendre les sentiments des autres**	18,3%	4,2%
Persée étroite et rigide**	25,2%	6,9%
Aggressive***	40,4%	13,9%
Problème de contrôle du stress*	71,4%	52,1%
Difficulté à résoudre des situations conflictuelles***	78,9%	38,4%
Gère mal le temps*	20,0%	6,9%
Tolérance limitée relativement aux frustrations***	46,6%	20,6%
Hostile**	34,3%	13,9%
Prend des risques inconsidérés**	51,0%	72,2%
Recherche les sensations fortes*	28,2%	14,1%
Irréfléchie**	39,4%	20,6%
Manipulatrice*	34,0%	17,1%
L'attitude sexuelle pose des problèmes*	11,0%	2,7%
Reconnue comme ayant des troubles mentaux**	31,0%	12,7%
Actuellement reconnue comme ayant des troubles mentaux*	20,8%	8,2%
Évaluation antérieure (prob, personnels/affectifs)***	55,0%	18,6%
Médication prescrite dans le passé***	64,1%	37,5%
Médications prescrite en ce moment*	41,2%	26,4%
Hospitalisation dans le passé***	41,6%	17,4%
Consultations extrêmes dans le passé**	40,8%	19,7%
Consultations extrêmes avant l'admission**	22,2%	5,6%
Participation à des programmes dans le passé*	36,9%	20,8%
Participation à unprogrammes actuellement*	30,4%	16,4%
Remarques: *p<0,05, **p<0,01, ***p<0,001; les chiffres peuvent varier légèrement		

Les comparaisons portant sur l'attitude ont donné des résultats significatifs pour la moitié des 24 indicateurs. Une fois de plus, toutes les différences significatives laissaient voir des besoins plus intenses chez les délinquantes violentes. Elles étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une perception négative des lois, de la police, des tribunaux, du système correctionnel, de la surveillance communautaire et de la réinsertion. Elles étaient aussi, de manière significative, plus susceptibles de valoriser la toxicomanie et de n'accorder aucune valeur à l'emploi et aux compétences psychosociales. Vu la nature de leurs infractions, on constatait sans surprise que plus de 20 % étaient en faveur de la violence instrumentale, ce qui n'était le cas d'aucune autre délinquante.

Risque de suicide

L'EID comprend une évaluation du risque de suicide, effectuée à l'aide de neuf indicateurs. Une comparaison a été menée entre les deux groupes pour chacun des indicateurs de risque de suicide; on en trouvera les résultats au tableau 5.

**Tableau 5**

<b>Comparaison entre les délinquantes violentes et non violentes selon certains indicateurs relatifs à la toxicomanie utilisés pour l'EID</b>		
<b>Indicateurs principaux</b>	<b>Délinquantes violentes</b>	<b>Autres délinquantes</b>
Peut avoir des id/es de suicide	11,8%	11,4%
Tentative(s) de suicide antérieure(s)***	53,0%	24,3%
A exprimé des intentions de suicide	10,8%	4,2%
A planifié son suicide	3,9%	0,0%
Intervention psychologique/psychiatrique récente*	37,4%	21,1%
Récente rupture d'une relation/perte d'un parent proche	18,6%	12,7%
Trop préoccupée par ses problèmes juridiques**	21,0%	5,8%
Sous l'emprise de l'alcool ou des drogues/symt, de sevrage	5,0%	8,8%
Montre des signes de depression	17,0%	17,1%
Remarques: *p<0,05, **p<0,01, ***p<0,001; les chiffres peuvent varier légèrement		

On a constaté que le risque de suicide était plus élevé, selon la plupart des indicateurs, chez les délinquantes violentes. Le fait le plus frappant révélé par les données présentées au tableau 5 est que 53 % des délinquantes condamnées pour une infraction avec violence avaient par le passé tenté de se suicider. C'est plus du double de la proportion relevée chez les délinquantes condamnées pour des infractions sans violence. Ces résultats confirment ceux d'une étude antérieure<sup>6</sup>, portant sur un échantillon de délinquantes sous responsabilité fédérale, qui avait montré que des antécédents de tentative de suicide constituaient un puissant prédicteur de la récidive violente.

## Conclusion

Cette étude a abouti à des résultats pour une part attendus, pour une autre part surprenants. Bien qu'on ait constaté certaines différences entre les délinquantes violentes et les autres délinquantes pour ce qui est de variables liées aux antécédents criminels, à l'incarcération et à l'adaptation en établissement, très peu étaient statistiquement significatives. En outre, à l'exception des données relatives à l'infraction à l'origine de la peine actuelle, les différences observées se limitaient aux rapports avec les tribunaux pour adolescents.

Il est clair, selon les résultats obtenus, que le niveau de besoins est plus élevé chez les délinquantes

violentes. Une analyse détaillée, menée pour chaque indicateur a révélé que c'est pour les indicateurs liés à la toxicomanie que les différences entre les deux groupes étaient les plus nombreuses et les plus marquées. Ainsi, les délinquantes violentes étaient plus susceptibles d'avoir des problèmes de toxicomanie. On en trouve la preuve dans le fait que des différences statistiquement significatives entre les deux groupes ont été relevées pour 24 des 29 indicateurs. Cela n'a rien d'étonnant : la conclusion sans équivoque de la plupart des études à ce sujet est en effet que la toxicomanie est associée au comportement violent. La nécessité d'offrir des programmes continus et intensifs aux toxicomanes -et particulièrement aux délinquantes condamnées pour infraction avec violence -s'en trouve soulignée.

Enfin, les résultats montrent qu'il existe des associations significatives entre le risque de suicide et la délinquance violente, des tentatives antérieures de suicide constituant l'indicateur le plus important à cet égard. Il a été avancé ailleurs<sup>7</sup> que l'on devrait davantage tenir compte du risque de suicide et d'automutilation dans l'évaluation des délinquantes. Il vaut la peine de le réaffirmer ici, car les résultats de la présente étude donnent eux aussi à penser que le risque de suicide pourrait constituer un élément fondamental de la prévision du risque, particulièrement chez les délinquantes sous responsabilité fédérale.

---

1. 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2. HATCH, A. et FAITH, K., «The Female Offender in Canada: A Statistical Profile», *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 3, n° 2, 1989, p. 432-456.

3. BOE, R., SCC - *Prévisions de la population carcérale (1993-2002)*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1992.

4. Pour une description plus détaillée de l'EID, voir MOTIUK, L.L., «Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID)», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 18-22.

5. & 6. BLANCHETTE, K. et MOTIUK, L.L., *Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach*, communication présentée à la convention annuelle de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown, 1995.

7. BLANCHETTE, K. «Le classement des délinquantes en vue des interventions correctionnelles», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 36-40.